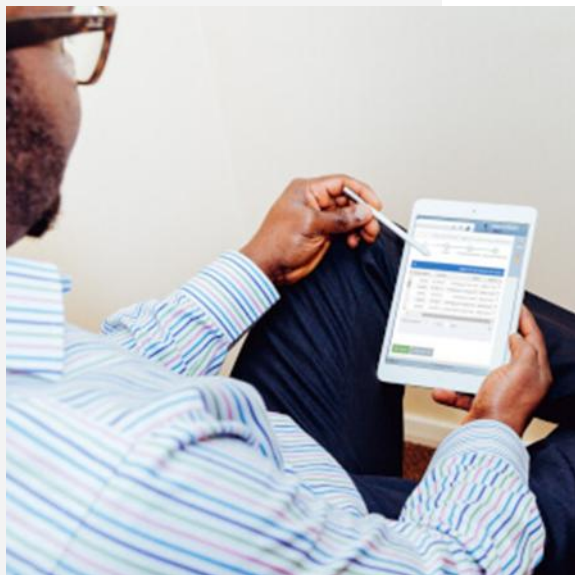


# Gestionnaire

Évolutions réglementaires et préparation de la campagne ERRD 2025,  
EPRD 2026 & CA 2025

---



**Dir IPS**

L'élan de vos projets



**Spécialiste du secteur sanitaire,  
social et médico-social**

# Déroulement du webinar

---

- Contexte réglementaire dans le secteur sanitaire, social, médico-social
- Présentation des principales évolutions réglementaires et de leur prise en compte dans Gestionnaire
- Principales évolutions de Gestionnaire
- Planning de la campagne budgétaire 2026
- Programme pilote basé sur le volontariat

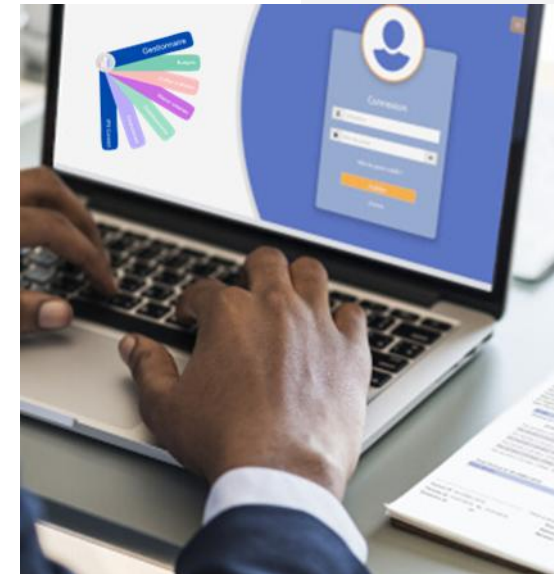


# Dir IPS, l'élan de vos projets

- Société française avec 30 ans d'expérience dans l'édition et l'intégration de logiciels
- Un fonctionnement agile, qui s'adapte aux besoins des clients
  - Intégration des dernières technologies
  - Hébergement internalisé ou en mode SaaS
  - Services optimisés : support, formation
- Deux gammes de produits
  - DirIgami Usager et Facturation
  - Gestionnaire
- Des valeurs qui se déclinent avec toutes nos parties prenantes



Respect • Confiance • Engagement • Innovation



# Contexte Réglementaire – principaux textes

---

- [Arrêté du 20 décembre 2024](#) fixant le modèle du plan global de financement pluriannuel prévu à l'article L. 314-7 du code de l'action sociale et des familles (PPI)
- [Décret no 2025-168 du 20 février 2025](#) relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi no 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 (réforme de la tarification des EHPAD, pour fusionner les forfaits soins et dépendance).
- [Arrêté du 19 décembre 2025](#) relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (M22bis).
- [Arrêté du 22 décembre 2025](#) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux
- Décret du 4 septembre 2025 modifié par décret n° 2025-1446 du 31 décembre 2025 relatif à l'ajustement de l'équilibre des cotisations patronales tout en maintenant la cohérence du mécanisme de réduction générale des charges sur les bas salaires (Réduction « Fillon »)



# EHPAD – Forfait global unique (FGU)

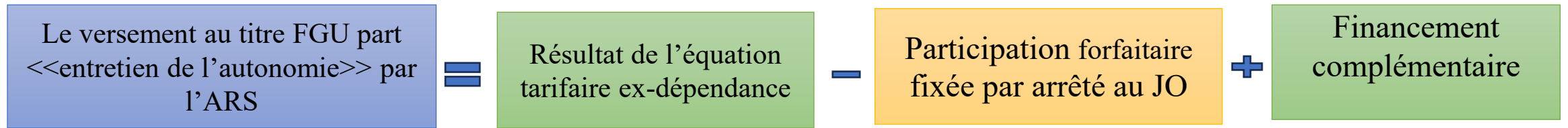
---

- Activité 2026 : Mise en place dans gestionnaire d'un outil de **calcul des recettes** en FGU.
- EPRD 2025 : Présentation de l'EPRD 2025 avec la possibilité de regrouper les sections tarifaires dans l'**annexe financière** et le **TPER**
- ERRD 2025 : Modification de l'annexe tarifaire et du TER avec la possibilité de regrouper les sections tarifaires.
  - « EHPAD-AJ » et « EHPAD\_SF » du cadre Annexe9e-9f de **présentation tarifaire**
  - Ajout de 2 colonnes normalisées pour prendre en compte l'expérimentation du FGU dans les feuilles « TER type EHPAD-AJA » et « TER type EHPAD\_SF » de l'annexe **TER**
    - Cela concerne les deux tableaux : personnel salarié et personnel extérieur



# EHPAD – Forfait global unique (FGU)

Expérimentation de la fusion des sections Soins & Dépendance dans les EHPAD et USLD :  
Le financement complémentaire sur le volet APA – E a été repris par l'ARS



*Résultat de l'équation tarifaire ex – dépendance =*

$$\frac{\text{Total production en point Gir Dépendance} \times \text{capacité installée} \times \text{valeur Gir Unique}}{\text{Nombre de résidents de plus de 60ans}}$$

Au 1er janvier 2026, la participation forfaitaire passe à 6,16 € par jour, et les anciens montants inférieurs à 6,10 € sont revalorisés de 1%.

Calendrier : L'expérimentation s'applique à compter du **1er juillet 2025 au 31 décembre 2026.**



# EHPAD – Présentation tarifaire

- Hors expérimentation FGU

Annexe 9E1 : Tableau de présentation tarifaire d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, d'une petite unité de vie ou d'un accueil de jour

N° de compte M22	Présentation des charges										Soins et entretien de l'autonomie		Total	
	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	
		Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025							

Partie à remplir par les EHPAD  
relevant de l'expérimentation  
du forfait global unique

⇓      ⇓

- Dans l'expérimentation FGU

Annexe 9E1 : Tableau de présentation tarifaire d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, d'une petite unité de vie ou d'un accueil de jour

N° de compte M22	Présentation des charges										Soins et entretien de l'autonomie		Total	
	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	
		Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025							

Partie à remplir par les EHPAD  
relevant de l'expérimentation  
du forfait global unique

⇓      ⇓





# EHPAD – Suivi nombre bénéficiaires aide sociale

---

- Dans le cadre de la loi bien vieillir et de la mise en place des tarifs libres les départements doivent suivre chaque année :
  - Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale
  - Le nombre de nouvelles admissions
  - Le nombre de demandes reçues par l'établissement
- Ces informations ont été ajoutées dans l'annexe activité prévisionnelle de l'EPRD 2026 (déposée en octobre 2025).
- Cette collecte permet de vérifier que l'EHPAD continue de garantir l'accès à l'aide sociale et, si nécessaire, d'imposer une convention.
- L'annexe activité prévisionnelle 2026 doit être actualisée au 31 décembre 2025 et redéposée avant le 31 mars 2026.



# Recueil de consentement

- Dans les cadres ERRD complet et EPRD complet, un nouvel onglet facultatif est mis à disposition pour le recueil du consentement, uniquement pour les ESSMS privés.

**Question 1** : Autorisez-vous la CNSA à communiquer les données de vos E fins de production d'analyses statistiques sur la situation comptable et finan

Réponse O/N

**Question 2** : Si oui, à quelle(s) fédération(s) consentez-vous à ce que ces Complétez le tableau ci-dessous.

Fédérations	Je consens à la diffusion à :
MUTUALITE	
UNIOPSS.ASSO	
UNAPEI	
NEXEM	
FNAQPA	
UNA	
UNCCAS	
FHF	
FEHAP	
SYNERPA	
APF.ASSO	
APAJH.ASSO	
GEPSO	
ANDICAT	
FNMF	
FPEP	
UGECAM	

LISEZ-MOI

Recueil\_consentement

Onglet\_Contrôle

Cor



# Évolutions réglementaires – M22bis

- Le cadre EPRD a été mis à jour pour prendre en compte les modifications du plan comptable M22bis applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
  - EPRD Complet
  - Annexe financière
  - DM complet
  - RIA complet
- À noter que le plan comptable M22 pour les établissements publics n'a pas suivi les mêmes évolutions.



# Évolutions plan comptable M22bis pour les ESMS privés

Comptes	Modifications plan comptable 2025	Impact sur le remplissage des cadres
10 : Fonds propres, réserves	Suppression de subdivisions	Impact mineur
11 : RAN 12 : Résultats	Pas de changement	Pas d'impact
13 : Subventions d'investissement	Suppression de subdivisions	Impact mineur
14 : Provisions réglementées	Suppression de subdivisions	Impact mineur
15 : Provisions pour charges	Re-numérotation des comptes	Impact mineur
16 : Emprunts et dettes assimilées 17 : Dettes rattachées à des participations	<b>Création de comptes pour les intérêts courus</b>	Impact du le bilan financier et le tableau de financement
18 : Comptes de liaison 19 : Fonds dédiés ou reportés	Pas de changement	Pas d'impact



# Évolutions plan comptable M22bis pour les ESMS privés

Comptes	Modifications plan comptable 2025	Impact sur le remplissage des cadres
2 : Comptes d'immobilisations	Pas de changement	Pas d'impact
3 : Comptes de stocks et en-cours	Suppression de subdivisions	Impact mineur
4 : Comptes de tiers	Re-numérotation des comptes	Impact mineur
5 : Provisions pour charges	Suppression de subdivisions	Impact mineur



# Évolutions plan comptable M22bis pour les ESMS privés

Comptes	Modifications plan comptable 2025	Impact sur les cadres
60 : Achats et variations de stocks 61 : services extérieurs 62 : autres services extérieurs	Pas de changement	Pas d'impact
63 : Impôts, taxes et versements assimilés 64 : charges de personnel	Modifications mineures Création du compte « 638 - Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices) »	Impact mineur Comptes 638 regroupé avec les 637
65 : Autres charges de gestion courante	Remontée des valeurs nettes de cessions en <b>652</b> (ancien 675)	<b>Impact présentation compte de résultat et CAF</b>
66 : Charges financières	Suppression de subdivisions	Impact mineur
67 : Charges exceptionnelles	<b>Changement de définition</b>	<b>Impact présentation compte de résultat et CAF</b>
68 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions et engagements	Modifications mineures Création du compte « 6875 - Dotations aux provisions exceptionnelles »	Ajout de la ligne 6875 dans l'EPRD
69 : Participation des salariés, impôts sur les bénéfices et assimilés	Création compte 691	

# Évolutions plan comptable M22bis pour les ESMS privés

Comptes	Modifications plan comptable 2025	Impact sur les cadres
70 : Produits 71 : Production stockée 72 : Production immobilisée 73 : Dotations et produits de tarification	Pas de changement significatif	Pas d'impact
74 : Subventions et participations	Créations comptes Remontée du « <b>747</b> - Quotes-parts des subventions d'investissement », (ancien 777)	<b>Impact présentation compte de résultat et CAF</b>
75 : Autres charges de gestion courante	Créations comptes Remontée du « <b>757</b> - Produits des cessions d'immobilisations », (ancien 775)	<b>Impact présentation compte de résultat et CAF</b>
76 : Produits financiers	Suppression de subdivisions	Impact mineur
77 : Produits exceptionnels	<b>Changement de définition</b>	<b>Impact présentation compte de résultat et CAF</b>
78 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions et engagements	Modifications mineures	
79 : Transferts de charges	Supprimé	Supprimé

# Évolutions des groupes fonctionnels

ERRD 2025		EPRD 2026	
<b>ACHATS</b>		<b>ACHATS</b>	
<b>GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>		<b>GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks	Idem	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	Idem	
607	Achats de marchandises	Idem	
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	Idem	
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	Idem	
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	Idem	
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	Idem	
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	Idem	
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel ( <i>autres que c/6242</i> )	Idem	
6242	Transports d'usagers	Idem	
625	Déplacements, missions et réceptions	Idem	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	Idem	
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	Idem	
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	Idem	
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	Idem	
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	Idem	
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	Idem	
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>TOTAL GROUPE I</b>	



# Évolutions des groupes fonctionnels

ERRD 2025		EPRD 2026	
<b>GRUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>		Idem	<b>GRUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>
		Idem	
621	Personnel extérieur à l'établissement	Idem	621 Personnel extérieur à l'établissement
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	Idem	622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	Idem	631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (adm impôts)
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	Idem	633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
641	Rémunérations du personnel non médical	Idem	641 Rémunérations du personnel non médical
642	Rémunérations du personnel médical	Idem	642 Rémunérations du personnel médical
643	Rémunération du personnel handicapé	Idem	643 Rémunération du personnel handicapé
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	Diff	645 Cotisations de sécurité sociale et de prévoyance
646	Personnes handicapées	Idem	646 Personnes handicapées
647	Autres charges sociales	Idem	647 Autres charges sociales
648	Autres charges de personnel	Idem	648 Autres charges de personnel
		Idem	
<b>TOTAL GROUPE II</b>		Idem	<b>TOTAL GROUPE II</b>



# Évolutions des groupes fonctionnels

Compte 675  
utilisé dans  
Gestionnaire  
pour 2024

Compte 652  
utilisé en  
comptabilité  
et dans  
Gestionnaire  
pour 2025

ERRD 2025			EPRD 2026		
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	Idem	651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droit similaires	
		Diff	652	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles	
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	Idem	653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	Idem	654	Pertes sur créances irrécouvrables	
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	Idem	655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
657	Subventions	Idem	657	Subventions	
658	Charges diverses de gestion courante	Idem	658	Charges diverses de gestion courante	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
66	Charges financières	Idem	66	Charges financières	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Idem	671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	Idem	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	Diff	675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (ESSMS publics)	
678	Autres charges exceptionnelles	Idem	678	Autres charges exceptionnelles	



# Évolutions des groupes fonctionnels

ERRD 2025			EPRD 2026		
		Idem			
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET</b>			<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET</b>		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Idem	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	Idem	6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	Idem	6815	Dotations aux provisions d'exploitation	
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Idem	6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	Idem	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	Idem	686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	Idem	6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	Idem	68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	Idem	68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	Idem	68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	Idem	68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	Idem	68748	Autres dotations aux provisions réglementées	
		Diff	6875	Dotations aux provisions exceptionnelles	
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	Idem	6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	Idem	689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	Idem	68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	Idem	68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	Idem	6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	



# Évolutions des groupes fonctionnels

ERRD 2025			EPRD 2026	
<b>GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>		Idem	<b>GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>	
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	Idem	731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) et c/7312132)
731224/ 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	Idem	731224/ 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4
732	Produits à la charge de l'Etat	Idem	732	Produits à la charge de l'Etat
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	Idem	733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	Idem	733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	Idem	734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	Idem	7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	Idem	7352	Produits des EHPAD à la charge du département
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	Idem	7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	Idem	7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs
738	Produits à la charge d'autres financeurs	Idem	738	Produits à la charge d'autres financeurs
<b>TOTAL GROUPE I</b>		Idem	<b>TOTAL GROUPE I</b>	



# Évolutions des groupes fonctionnels

Compte **757** et **747** utilisés en comptabilité et dans Gestionnaire pour 2025

Compte **775** et **777** utilisés dans Gestionnaire pour 2024

ERRD 2025			EPRD 2026		
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION			GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)	Idem	70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)	Idem
70821	Forfaits journaliers	Idem	70821	Forfaits journaliers	Idem
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	Idem	70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	Idem
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	Idem	70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	Idem
71	Production stockée	Idem	71	Production stockée	Idem
72	Production immobilisée	Idem	72	Production immobilisée	Idem
74	Subventions d'exploitation et participations	Diff	74	Subventions et participations (sauf quotes-parts des subventions d'investissement)	Diff
75	Autres produits de gestion courante	Diff	747	Quotes-parts des subventions d'investissement	Diff
603	Variation des stocks (en recettes)	Idem	75	Autres produits de gestion courante	Diff
			757	Produits des cessions d'immobilisations	Diff
			603	Variation des stocks (en recettes)	Idem
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES			GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		
76	Produits financiers	Idem	76	Produits financiers	Idem
PRODUITS EXCEPTIONNELS			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Idem	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Idem
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	Idem	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	Idem
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	Diff	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	Diff
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	Diff	777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	Diff
779	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	Diff	779	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	Diff



# Évolutions des groupes fonctionnels

ERRD 2025			EPRD 2026		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		Idem	<b>AUTRES PRODUITS</b>		
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Idem	7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	Idem	7815	Reprises sur provisions d'exploitation	
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Idem	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	Idem	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	Idem	786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	Idem	78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	Idem	78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	Idem	78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	Idem	78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	
78748	Autres reprises sur provisions réglementées	Idem	78748	Autres reprises sur provisions réglementées	
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	Diff	7875/7876	Reprises sur provisions et dépréciations exceptionnelles	
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)	Idem	789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)	
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	Idem	78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	Idem	78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)	Idem	7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)	
79	Transferts de charges	Idem	79	Transferts de charges	



# Évolutions des groupes fonctionnels

Points de vigilance	ERRD 2025	EPRD 2026
Le 747 était déjà ouvert en 2024 pour les « Fonds à engager ». S'il était utilisé, il est conseillé de le réaffecter.		
Impact sur le <b>total des groupes</b> de produits (il y aura des écarts entre l'ERRD 2025 présenté dans le cadre ERRD 2025 et l'ERRD 2025 présenté dans l'EPRD 2026)	Quotes part de subventions en <b>groupe 3</b> Produits de cessions en <b>groupe 3</b>	Quotes part de subventions en <b>groupe 2</b> Produits de cessions en <b>groupe 2</b> (seulement pour les établissements privés)
Impact sur <b>certains indicateurs</b> notamment <b>la marge brute</b> -	<b>Exclusion des</b> 777 - Quotes part de subventions 775 - Produits de cessions de la marge brute 675 - Valeurs nettes de cessions	<b>Prise en compte des</b> 747 - Quotes part de subventions 757 - Produits de cessions de la marge brute 652 - Valeurs nettes de cession (seulement pour les établissements privés)



# Évolutions cadres Compte administratif

Cadre CRCA pour les comptes administratifs

- Pas de changements annoncés
- On applique les mêmes règles de remplissages que celles de l'ERRD



# Évolutions dans Gestionnaire

- Actualisation des versions des dossiers et rapports budgétaires
- Recueil de consentement à remplir au niveau de l'organisme gestionnaire
- EPRD complet : automatisation du remplissage de l'onglet des **engagements hors bilan**
  - Un nouveau module permet d'intégrer les locations longues durées et les crédits-baux pour automatiser le remplissage de l'onglet
- Prise en compte des nouvelles présentations du **PPI** pour les structures en EPRD :
  - EPRD complet
  - Annexe 5 : projet d'investissement
  - Annexe 6 : tableau des emprunts autorisés et contractés.
  - Annexe 7 : Tableau des emprunts nouveaux soumis à autorisation.
- Extension des formats xlsx et xlsm pour tous les rapports budgétaires



# Évolutions dans Gestionnaire

---

- Prise en compte des modifications de calcul des réductions de charges patronales et évaluation de leur impact financier
  - Modification réduction Fillon qui augmente
  - Suppression allègements maladie et Allocations familiales
  - Augmentation du taux Urssaf déplaf. à 2,11%
- Ajout de la possibilité de suivre les CNR de façon détaillée
- Ajout d'une méthode de prévision à partir des contrats



# Évolutions dans Gestionnaire

---

- Évolutions ergonomiques demandées lors du club utilisateurs (suivi des clôtures, barres de défilement...)
- Ajout des menus de saisie en liste pour les fiches établissements et sections
- Simplification du lien entre les échéanciers des immobilisations et ceux des subventions pour le calcul des échéanciers de transferts.
- Simplification du calcul de l'atterrissage par l'utilisation de différentes méthodes dans les suivis périodiques



# Précautions d'utilisation des cadres réglementaires

- La CNSA préconise :
  - Évitez de copier et coller des données depuis une cellule protégée vers une cellule non protégée.
  - Ne modifiez pas le format du fichier pour garantir l'intégrité des données et des structures.
  - Risque d'incompatibilité des macros avec certains outils de sécurité informatique (protections antivirus renforcées)
  - Renseignez les informations sur le SI émetteur qui se trouvent dans la colonne A de la feuille « Page de garde »
  - Cadres à utiliser au format .xls avec possibilité du format .xlsm pour les cadres EPRD complet, ERRD complet, TPER et TER (conditionné au déploiement dans les applications d'import)

Date de génération du fichier	Nom et version du logiciel	N° SIREN de l'éditeur de logiciel
ERASIDEN__DATEGENE__ANN0\	CRERASIDEN__VERSIONL__ANN0\	CRERASIDEN__EDITEURL__ANN0\



# Précautions d'utilisation des cadres réglementaires

- Éléments techniques fournis par la CNSA
    - La taille maximale est passé à 20 Mo pour les cadres EPRD complet, ERRD complet, TPER et TER / 15 Mo pour les autres fichiers
    - Pour les OG ayant de nombreux ESMS: il y a la possibilité de déposer plusieurs cadre TER/TPER dans un même dossier
- Limites relatives à Excel (format xls et xlsx) :
- contrainte due au format xls (256 colonnes max sur la feuille «Suivi\_Affect\_Result\_Prive\_I ».);
  - Nombre de noms (variables) limité par la quantité de mémoire disponible

N (2025)		
Cadre / feuille	Limites indicatives format xls (*)	Limites indicatives xlsx (*)
EPRD/ERRD complet	80 budgets max	Respectivement 86 et 82 budgets max
TPER/TPER type EHPAD-AJA	34 budgets max	34 budgets max
TER/TPER type FAM-SAMSAH	54 budgets max	55 budgets max
TER/TPER type Autres ESMS	59 budgets max	60 budgets max

(\*) Selon tests de volumétrie effectués par la CNSA. Attention : résultats variables selon le poste utilisateur

- Il est recommandé de tarder le moins possible pour le dépôt des cadres



# Planning de la campagne budgétaire 2026

